

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
11 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE673

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

**ARTICLE 18**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« selon des modalités définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser, en renvoyant à un arrêté du ministre chargé de l'économie, la forme et le contenu de la proposition de crédit amortissable.